

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LABASTIDE DE PENNE
N°24

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08
Date de la convocation : 27/10/2022

Séance du 03/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le 03 novembre , le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel ROUMIGUIE, Maire.

Etaient présents : BORDERIE D. FOURTANET C. BLANC C. CLAVEL J. MALRIC P. BOUNIOU S. FRABEL S.

Absents : MADDELEIN R. PRADAL S . ROUMIGUIE P

Objet : Role du freau année 2022 : Taxe d'affouage.

NOM ET PRENOM

2021

1	ANDRIEU Benoit	23
2	BONESTEVE Odile	23
3	BONESTEVE Francine	23
4	BERTHES Denise	23
5	CLAVEL Robert	23
6	COURDESSES Eric	23
7	COSTAZ Jean	23
8	CULIOLI Christian	23
9	DARASSE Claire	23
10	DUBERNET DE GARROS Jean	23
11	DEILHES Madeleine	23
12	FRAYSSINET Annie	23
13	LACAM Patrick	23
14	LINON Guy Cyprien	23
15	MARTY Robert	23
16	CAMPAN Gilles	23
17	PERIE Marie-Pierre	23
18	PERIE Jean-Luc	23
19	VIOLANTE Maryse	23
20	SHELBY Sally	23
21	DUBEROS Viviane	23

TOTAL	483
--------------	------------

LINON Guy Cyprien TAXE PATURAGE	36
---------------------------------	----

VENTE D'HERBE	62
---------------	----

TOTAL ANNEE 2022	581€
-------------------------	-------------

Le nombre des affouagistes étant de **vingt deux**, le nombre qui paient la taxe pâturage et la vente d'herbe étant de **un**, la somme totale des taxes est de **cinq cent quatre vingt un euros** comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que ces taxes seront recouvrées par Monsieur le Trésorier de CAUSSADE comme les années précédentes.

Que Monsieur PERIE André sera chargé de la coupe de bois et de la surveillance et des droits de pacage dans les conditions et les règles datant du 25 octobre 1950.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Michel ROUMIGUIE